

La « Mer en Débat » : c'est le moment !

Comment protéger et partager la mer et l'océan ? Faut-il développer l'éolien en mer et à quelles conditions ?

Ces questions, et d'autres, sont posées au public pendant plusieurs mois afin d'éclairer des décisions à venir en matière de planification maritime et énergétique. **94% des Français¹ pensent important d'être associés à l'élaboration de ces décisions**. **Le débat, organisé par une autorité indépendante, est ouvert.**

Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise un débat public d'ampleur pour permettre à toutes et tous de prendre part à l'élaboration de choix qui seront faits à partir de 2024 : ils concernent notamment la protection de l'environnement marin sur la zone proche du littoral, le développement de l'éolien en mer et l'évolution des activités maritimes et leur cohabitation.

Qu'est-ce que le bon état écologique du milieu marin ? Comment l'atteindre et qu'est-ce que cela implique ? À quelles conditions les objectifs de développement de l'éolien en mer peuvent-ils être poursuivis et quels sont ses impacts sur l'affaiblissement du bon état écologique ? Autant de questions que ce débat public va soulever. Plus largement, il s'agit notamment de sensibiliser et de peser sur les décisions en matière de



préservation de l'environnement marin, d'un côté et le développement de l'éolien en mer de l'autre. Et leurs conséquences sur les activités maritimes comme le tourisme, la conchyliculture et la pêche, la sécurité, les ports, etc.

Pour garantir la possibilité de participer à toute personne et à des publics variés,

plusieurs espaces et outils de débat, physiques et numériques, sont déployés. Des événements territorialisés sur tout le littoral, libres et ouverts à toutes et à tous, organisés autour d'une série d'« escalas » et de « débats mobiles ».

Vous voulez donner de la voix pour la mer ? Ça se passe aussi en ligne.



Sur « La mer en débat : faites l'expérience ! », le grand public peut tester ses connaissances et en apprendre davantage sur les enjeux de la mer et des littoraux, les énergies marines renouvelables, la biodiversité aquatique, et tout sujet relatif à l'aménagement de cet espace.

Cet outil a été imaginé pour être simple d'usage et intuitif. Il sensibilise et apporte des informations au public, puis il permet d'entrer dans le débat.

Son but ? Aider les personnes à se forger leur propre avis sur les grandes questions du débat et laisser des contributions ! Toutes les observations et propositions du public seront transcrites dans le compte-rendu du débat auquel le Gouvernement répondra.



Que vous habitiez dans les terres ou en bord de mer, faites l'expérience :

<https://experience-la-mer-en-debat.cndp.fr/>

Vous pouvez également déposer tout avis et contribution sur la plateforme en ligne et poser toutes vos questions aux responsables de la politique publique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Commission nationale du débat public (CNDP) est l'autorité indépendante qui garantit votre droit à toutes et à tous d'être informé.e.s et de participer aux décisions qui ont un impact sur l'environnement. En France, ce droit est inscrit dans la Constitution à travers la

Charte de l'environnement. La CNDP veille à la transparence de l'information, organise les échanges, restitue la parole du public après le débat et s'assure de sa prise en considération par le responsable du projet ou de la politique publique.



¹ Enquête Ipsos sur les Français et la mer réalisée pour la CNDP